

La PRESQU'ÎLE : Quel Avenir ?

Le 13 août 2021 à 17 h 30, l'association PALCF a organisé une réunion publique dans le respect de règles sanitaires en cours à la salle de La Forestière au Cap Ferret, intitulée « La PRESQU'ÎLE : Quel Avenir ». Le public s'est rendu en nombre et tous les sièges de la salle étaient occupés (plus de 400). Pour cette occasion, Monsieur le Maire Philippe de Gonneville, Madame la première adjointe Laëtitia Guinard De Brécharde et Monsieur le directeur de l'ONF Bassin Philippe Fougeras ont été conviés afin d'éclairer les présents sur divers points importants attendus par beaucoup d'habitants de la presqu'île.

Nous avons souhaité organiser cet évènement en plusieurs parties :

- Tour d'horizon sur les questions d'actualité (Monsieur le Maire)
- Table ronde sur la démocratie participative (Madame la première adjointe)
- Défense de la forêt contre l'incendie (Monsieur le directeur ONF Bassin).

La réunion commence par la bienvenue du Président Jean Mazodier à nos invités.

PREMIÈRE PARTIE : questions d'actualité :



Monsieur le Maire prend la parole et souligne le rôle « côte à côte » avec veille et proposition et « non systématiquement contre » de notre association.

Il aborde ensuite le problème sanitaire lié au COVID19 sur la presqu'île, aggravé par la fréquentation estivale et la propagation du nouveau variant. Toutes les semaines un point est fait avec la préfète. L'incidence a augmenté de 200% entre fin juin et actuellement, ce qui a engendré la prise de mesures et directives plus strictes par la préfecture (port du masque déclaration des manifestations avec contrôles sanitaires obligatoires...) mais aussi d'initiatives plus pratiques telles que l'ouverture de centres de vaccination éphémères (deux fois deux jours sur la presqu'île à la Forestière,) dans lesquels tout le monde est admis, et l'autorisation de centre de dépistage par les pharmaciens et sur les lieux les plus fréquentés. Le centre de vaccination du Cap Ferret vaccine 100 à 150 volontaires par jour à chaque session. Beaucoup de jeunes se font vacciner. Il semble que l'évolution actuellement soit sous contrôle.

Monsieur le Maire poursuit par les problèmes de l'érosion et de submersion. La révision du Plan de Prévention des risques littoraux à la demande de l'ancienne sous-préfète, madame Vernhet ; c'est un travail de longue haleine qui peut durer de 18 à 24 mois. Le but est de déterminer les zones, notamment les celles construites, impactées par ces phénomènes et les classer selon le risque déterminé à l'issue des études d'évaluation. Le CEREMA chargé de ces études doit remettre son rapport en septembre ou octobre. Les zones les plus touchées risquent de s'accroître et il faudra en tenir compte.

Parallèlement à ces actions, des stratégies locales sont mises en place. Fin d'organiser les actions préventives ou curatives, la détermination des compétences sur les interventions sont définies. Le SIBA a hérité de la compétence GEMAPI. Il s'occupe de la surveillance du trait de côte et du traitement des grands dossiers de solutions (gros travaux envisagés pour maintenir ce trait de côte, notamment sur la côte océane. La solution de ré-ensablement massif à la pointe du Cap Ferret par apport de sable pris sur le banc de Bernet lui incombant a été abandonnée.

Mais la commune peut intervenir sur les travaux d'urgence de ré-ensablement lorsqu'il se crée un danger immédiat lors des tempêtes hivernales.

Un plan communal de sécurité est rédigé, contenant les mesures d'urgence pouvant aller jusqu'à l'évacuation.

L'intérieur du Bassin fait également l'objet d'attention. Ainsi, un arrêté préfectoral avait interdit l'accès aux ouvrages de protection entre la pointe et Hortense. Actuellement, une étude est en cours pour favoriser la réouverture de ces passages mais la responsabilité de cette action est telle que l'issue est encore incertaine. Le maire a demandé à la préfecture d'alléger les interdictions d'accès à la plage depuis la pointe jusqu'au « village des blockhaus », le danger n'étant plus existant.

En conclusion de ce chapitre, il faut bien se rendre compte que les prévisions sur l'érosion et le trait de côte sont de plus en plus pessimiste et que cela aura forcément un impact sur l'urbanisme à venir de notre presqu'île.

Un autre point important soulevé est les logements sociaux. Actuellement, l'entrée dans un logement social est déterminée par une grille dans laquelle il faut remplir les cases pour accéder à un logement social. Cela complique l'accession de locaux dans ces logements car ils ne sont pas forcément prioritaires au point de vue des bailleurs sociaux.

La commune mène une action auprès de ces organismes pour corriger cet inconvénient.

Le PLU et l'urbanisme sont évidemment évoqués par Ph. De Gonneville. Notre PLU avait été mis en difficulté par diverses actions auprès des tribunaux notamment du T.A. Les délibérations ont permis de maintenir notre PLU nonobstant quelques modifications minimales. Cela évite un retour au Règlement national d'urbanisme (RNU) qui est très permissif voir dangereux pour l'urbanisme de notre commune.

Le PLU est maintenant révisable et une phase opérationnelle de révision va être mise en route à l'automne prochain. Les associations seront concertées pour cette démarche.

La municipalité veut appliquer la réglementation de manière serrée en matière d'urbanisme et des contrôles de conformités de permis ou autorisation ont aboutis à des certain nombre de constats d'irrégularités nécessitant des actions en justice.

31 dossiers sont déposés au T.A.

2 dossiers sont déposés au conseil d'état

21 P.V. dressés pour défaut au code d'urbanisme

7 arrêtés d'interruption des travaux ;

Les problèmes mineurs (par ex. hauteurs de clôtures) sont souvent classés sans suite par les procureurs et la commune n'y peut plus rien pour leurs traitements.

DEUXIÈME PARTIE : table ronde sur la démocratie participative et les risques d'incendie : La démocratie participative dans la nouvelle gouvernance :

La première adjointe est en charge du dossier de la démocratie participative. Cette démarche faisait partie du programme électoral de la majorité en place. Elle nous l'explique.

La démocratie participative est construite dans un cadre réglementaire qui contient des règles souples. Elle engendre des avis consultatifs qui serviront aux élus à prendre des décisions finales sur certains sujets. Ces objectifs sont d'ajuster les actions et politiques publiques en s'approchant au plus près des attentes et besoins des citoyens, d'accroître le lien social, de donner aux administrés la possibilité de participer à des projets communaux, et de renouveler la démocratie hors des échéances électorales.

Pour faire fonctionner cette nouvelle gouvernance, la municipalité s'appuie sur 4 piliers :

- Les conseils de villages

Il y a 5 conseils de villages

Lège – Claouey- Le Four, les Jaquets, Gd et Pt Piquey - Pirailan, Le Canon, L'Herbe, - La Vigne, Le Cap Ferret.

Composés de 18 membres (en partie renouvelable à mi-mandat) dont un rapporteur et deux secrétaires, présidés par un élu non adjoint

Ils se réunissent au moins 2 fois par an (printemps et octobre) et participent à une réunion plénière par an. Leur rôle consiste à travailler sur des sujets proches des habitants (qualité de vie, bien vivre ensemble, proximité...). Ils peuvent faire des propositions concrètes ou donner un avis consultatifs sur des sujets traités par la municipalité.

On retrouve des sujets communs aux différents conseils (mobilité, sécurité, cadre de vie, environnement).

- **Le réservoir d'idées**

Il est composé de 12 membres nommés par le Maire et choisis selon leurs compétences sur les thèmes choisis. Leur rôle est de proposer des sujets structurants, des débats d'idées, de contribuer à la vision et aux solutions sur des grands sujets sociétaux ou structurants à court, moyen et long terme. Il pourra réfléchir, par exemple, à court terme (2021) sur l'optimisation et la sécurisation de la circulation dans les villages ; à moyen terme (2030) la cible sera les alternatives aux modes de déplacements actuels ; puis à long terme (2040) le sujet sera le positionnement touristique, le marketing territorial et la stratégie locale d'aménagement de la commune face au changement climatique.

- **Le conseil municipal des jeunes**

Ce conseil composé de jeunes allant du CM1 au collège travaille sur des sujets liés à la jeunesse mais aussi sur des sujets liés à la solidarité, à l'environnement, au sport ou à la culture. Il peut participer à des événements municipaux. Les membres élus le sont pour deux ans. Il y a un élu municipal de référence. Le CMJ participe aux cérémonies patriotiques (8 mai, 14 juillet, 11 novembre ...), aux manifestations locales (Téléthon...) et aux initiatives plus pratiques telles le nettoyage des villages ostréicoles, les plages sans déchets ni tabac.... Il se réunit trois fois par an. Il permet d'orienter les élus du CM sur la perception par les jeunes de certains problèmes.

- **Le comité de suivi des associations**

Composé de représentants d'associations environnementale (PALCF, ASPLCF, CODEPPI, SEPANSO), d'associations de riverains (Collectif Cœur de Ferret, 44 hectares, Le Boque, Vallons du Ferret...), il assiste aux réunions sur les grands projets d'aménagement du territoire, sur le trait de côte, la relocalisation, sur le PLU, l'urbanisme, l'ordre public, la mobilité... cela permet de relayer l'information auprès des habitants.

Il est réuni au moins deux fois par an pour le suivi des dossiers et 2 à 3 fois avant les COPIL. Il est présidé par le Maire. Les élus du bureau sont présents. On y reçoit aussi parfois des spécialistes externes sur des sujets prévus.

L'action forestière, le risque d'incendie, la réglementation de débroussaillage :



Monsieur Philippe Fougeras, responsable de l'Union Territoriale du Bassin D'Arcachon nous informe sur le rôle de l'ONF qui est en outre la gestion, l'entretien le droit de police dans la forêt domaniale. Il donne des statistiques sur la forêt girondine qui est celle dans laquelle on constate le plus de départ de feu en France, devant même le département du Var. Fort heureusement, tous n'engendrent pas un incendie.

6 % des départs de feux ont des origines naturelles, 94 % sont d'origine humaine (inattention, malveillance, criminalité). 1 % de ces départs dégénèrent en incendie.

La lutte contre l'incendie fait intervenir des acteurs divers de la société française.

- L'État fixe la réglementation par l'intermédiaire de lois ou décrets. Mais il fournit aussi par le biais des préfectures des outils et des hommes (SDIS, ONF...)
- Les communes prennent en compte les directives et lois sécuritaires dans leurs divers documents d'urbanisme afin de renforcer la sécurité et la lutte. Le Maire est chargé de faire respecter l'obligation de débroussaillage dans sa commune.
- Les propriétaires forestiers se rassemblent en associations syndicales de lutte contre l'incendie (DFCI) qui sont des acteurs importants de prévention.
- Les propriétaires riverains sont soumis à certaines règles de nettoyage, notamment à l'obligation légale de débroussaillage qui se traduit pour des parcelles situées à moins de

200 m de massif forestier, lande, garrigue... de débroussailler sa parcelle construite ou non dans un rayon de 50 m autour de bâtiments et de 10 m aux alentours des chemins d'accès y compris chez le voisin si la dimension de la parcelle l'exige. Tous ces travaux sont à la charge du propriétaire.

Le débroussaillage n'est pas une mise à nue du terrain mais un nettoyage des broussailles, arbustes ou arbres pouvant favoriser un foyer d'incendie ou la propagation d'un feu afin d'éliminer ces risques.

TROISIÈME PARTIE : questions-réponses :

Pour faciliter l'avancement dans le temps, quelques questions revenant souvent dans le public ou exprimées par écrit ont été sélectionnées en priorité et Monsieur le Maire y a en partie répondu dans la première partie de la réunion :

-Les permis de construire avec la tolérance zéro et la réouverture au public de La Pointe ont été traités dans la première partie ;

-Mobilité, quelles sont les solutions étudiées ?

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas de solutions miracles pour le moment. Un grand projet d'étude va voir le jour, mais pas seulement sur notre commune car toutes les communes riveraines sont impactées. Il faut préciser que pour notre commune la mobilité est la compétence de la COBAN (communauté de communes du Nord-Bassin).

-Sur quels points le plan de relance du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA) peut-il profiter à notre commune ?

Le plan de relance du PNMBA va permettre de nettoyer les friches ostréicoles, notamment sur la côte nord-ouest du Bassin. Le développement des zostères par repiquage va être réalisé. Les zostères étant des éléments très importants pour la biodiversité marine qui sont depuis quelques années menacées.

-L'arrêt des travaux bruyants pendant l'été n'est pas toujours respecté par les entreprises. Quelles mesures peut-on prendre pour les faire cesser ?

Monsieur le maire explique qu'en effet, plusieurs entreprises n'ont pas respecté la pause estivale. La police municipale est intervenue et a essayé de faire arrêter les chantiers parfois en vain. Dès que l'on constate cette infraction, on doit prévenir la police municipale qui dressera un P.V.

-Les tapages nocturnes bien que moins nombreux que l'an dernier persistent toujours. Comment peut-on les interrompre ?

En effet, il a été constaté plusieurs cas de ces nuisances. Pour les faire arrêter, il faut prévenir la police pour qu'elle se rende sur les lieux et porter plainte à la gendarmerie et non pas faire dresser une main courante qui sera sans effet. Pour les cas de locations bruyantes et abusives « Airbnb », il faut faire de même d'autant qu'il s'agit souvent d'un détournement illégal de location (dépassement du nombre de personnes prévues).

-Les travaux de l'avenue de la Marne et des rues voisines ont bouleversé la circulation et dégradé la sécurité par le fait qu'il y a plus de voitures qui roulent souvent à une vitesse excessive du fait du sens unique de la voie. Les riverains se plaignent de ne pas avoir été contactés avant la réalisation des travaux et n'ont pu exprimer leur avis.

Ph. De Gonneville explique que ces travaux font partie d'un plan de circulation prévu, plus complexe et dans un but de réduire « l'emprise béton » et de re-végétaliser les voies. Une concertation devrait avoir lieu avec les riverains de l'Avenue des Siffleurs.

Cette réponse n'a pas contenté les riverains qui risquent de développer des actions pour se faire entendre.

-Ou en est le dossier de la rue de la Plage à la jetée ?

L'édile répond qu'actuellement on ne sait pas de façon formelle à qui appartient cet espace malgré les recherches entreprises auprès des notaires locaux. Ce dossier a été enterré depuis 30 ans et ressort subitement.

Même si il s'avérait que les restaurateurs sont propriétaires, ils doivent laisser un droit de passage au public.

Fin de la réunion vers 19 h 20.

